



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 03 AOUT 2022
N° 503475 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3426

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

OBJET : Chevenon (58) – permis de construire centrale photovoltaïque.

RÉFÉRENCE : courriel du 19 juillet 2022.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, à Chevenon.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

REÇU LE

08 AOUT 2022

DDT-SAUH-BDS

Pour le chef de la div. ADF et par délégation

Le LCL Ph. de DANNE
Bureau stationnement infrastructure
de la zone de défense de Metz
chef de la section synthèse

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT 58.

COPIES :

- COMBdD Bourges ;
- ESID Rennes ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique.
- USID Avord Bourges.